



LE PARLEMENT DES ENFANTS – 28^{ème} Édition

Année 2024 - 2025

**PROPOSITION DE LOI
VISANT À PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ
MARINE**

Présentée par les élèves de la classe de 6^{ème} bilingue

Collège Maria de Peretti - Porto-Vecchio

Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui de plus en plus de citoyens se mobilisent autour de la protection des milieux marins en raison de la biodiversité qu'ils abritent et du rôle clé qu'ils jouent dans notre propre avenir. L'actualité autour de la figure de Paul Watson a su révéler l'implication que peut avoir un citoyen dans une cause. Sa détermination à protéger les baleines a été entendue par bon nombre de personnes qui lui ont partagé leur soutien. De ce fait, une prise de conscience germe de plus en plus et nous encourage à changer notre regard envers les animaux marins.

Ainsi, nous collégiens, nous tenons à proposer une loi qui corresponde aux attentes grandissantes de la société mais aussi aux nôtres.

En effet, habitant nous-mêmes sur le littoral corse, nous avons un lien privilégié avec la mer car elle nous est chère. Cependant, nous constatons que les mesures qui s'appliquent sur notre île sont malheureusement, parfois, peu efficaces. Les récentes actualités autour de la réserve de Scandola mettent en lumière la nécessité de revenir sur certaines réglementations pour garantir la sauvegarde de ce site.

C'est pourquoi, nos différentes propositions, apparaissent strictes pour assurer une réelle protection de la biodiversité marine. Il nous a été difficile de faire un choix tant le sujet nous a inspiré mais, parmi nos différentes idées, nous souhaitons privilégier celles qui associeraient protection et éducation. Nous proposons donc de créer une zone marine intégralement protégée de l'activité humaine. Elle a pour finalité de garantir un espace sûr pour les coraux mais aussi pour les animaux marins qui y seraient en sécurité. Une brigade marine pourrait être chargée de la surveillance des alentours de cette zone pour empêcher toute perturbation du lieu. Enfin, nous aimerions aller plus loin dans notre démarche en consacrant une journée entière à la biodiversité marine par l'instauration d'une journée nationale (le 8 juin).

ARTICLE 1

Créer une zone marine totalement protégée de l'activité humaine. Sa délimitation doit être visible pour empêcher la pénétration du lieu.

ARTICLE 2

Création d'une brigade marine citoyenne chargée de la surveillance des espèces menacées. Elle fait appel aux locaux souhaitant s'impliquer à leur échelle (citoyens, associations...).

ARTICLE 3

Protéger les coraux en interdisant les pratiques de pêche qui sont nuisibles et en interdisant la vente de produits toxiques. De nouveaux coraux doivent être introduits à l'aide des citoyens et des scientifiques dans les zones les plus dégradées.

ARTICLE 4

Instaurer une journée nationale pour la biodiversité marine. Elle peut se dérouler le 8 juin en hommage à la journée mondiale de l'océan. Durant cette journée, chaque école doit sensibiliser ses élèves sur cette thématique (sortie pédagogique, ramassage des déchets...).